



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du cabinet

Montauban, le
30 DEC. 2024

Monsieur le préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires

Objet : Déploiement du dispositif d'externalisation des voitures radars sur le département de Tarn-et-Garonne au cours de l'année 2025

En 2017, le Gouvernement a lancé la mise en place d'un dispositif d'externalisation des voitures-radars à des sociétés privées.

Ces véhicules banalisés, conduits par des salariés d'entreprises privées retenues par l'État dans le cadre de marchés publics, disposent à leur bord d'un appareil radar embarqué et contrôlent, sur des parcours définis à l'avance par l'État et modifiés régulièrement, les véhicules qu'ils croisent en roulant et ceux qui les doublent.

Après un lancement en Normandie en 2017, puis une extension progressive dans le nord de la France, le marché d'externalisation vient d'être étendu le 6 décembre à tout le Sud de la France, dont l'Occitanie, pour une mise en service opérationnelle au cours de l'année 2025.

Dans les départements ayant déjà expérimenté ce dispositif, les contrôles qui sont aujourd'hui réalisés par des policiers ou des gendarmes ont été multipliés par 3, et les conducteurs ont pris conscience de la nécessité, en tout point du réseau, de respecter les limitations de vitesse.

Ce dispositif vient en complémentarité des contrôles classiques des forces de l'ordre qui se poursuivront, et se concentreront notamment sur les interventions nécessitant une qualification telles que celles liées aux contrôles d'alcoolémie ou de stupéfiants.

Il permettra de sécuriser plus de 1000 km de voirie, essentiellement sur les routes départementales hors agglomération, qui concentrent les accidents mortels et graves liée à la vitesse.

Je souhaitais vous informer de l'avancée de cette nouvelle étape pour toujours plus de sécurité pour les usagers de la route.

Le préfet,

Vincent Roberti